PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE N° 4/2016 **TABLE DES MATIERES**

JURISPRUDENCE

Contrat de protection juridique - Clause excluant la prise en charge des honoraires d'un nouvel avocat pour un même sinistre - Validité - Loi du 27

Assurances

	juillet 1997, art. 94.	783		
Avocats				
1°	Honoraires – Définition – Critères de fixation – Contrôle par le juge – Pouvoir de réduction – Loi du 10 août 1991, art. 38.	787		
2°	Honoraires – Fixation – Critères – Caractère en principe non conventionnel de la fixation des honoraires – Conclusion d'une convention d'honoraires – Caractère facultatif – Prestations effectuées par un collaborateur – Types de devoirs prestés par l'avocat – Actes intellectuels – Actes administratifs ou de routine – Loi du 10 août 1991, art. 38.	805		
3°	Honoraires – Obligation de l'avocat d'informer son client sur les conditions de sa rémunération – Portée – Obligation de renseigner sur un taux horaire précis (non) – Obligation du client de se renseigner – Loi du 10 août 1991, art. 38.	805		
Cassation				
	Cassation en matière pénale – Décision statuant sur un incident de procédure – Pourvoi en cassation – Application de l'article 416 du Code d'instruction criminelle – Irrecevabilité d'un pourvoi immédiat – Pourvoi ne pouvant être formé que de façon différée après la décision au fond – Réglementation non contraire aux articles 6 et 13 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales – CEDH, art. 6 et 13 – C. instr. crim., art. 416. – Avec les conclusions du Parquet général.	760		
Cor	ntrats, conventions et obligations			
1°	Consentement – Erreur sur la substance – Méprise sur une qualité substantielle – Preuve – C. civ., art. 1110.	800		
2°	Louage de services - Louage de choses - Distinction - Recherche de l'élément dominant - C. civ., art. 1709 et 1710.	821		
3°	Consentement - Vice - Dol - Eléments constitutifs - Charge de la preuve - Objet de la preuve - Réticence dolosive - Caractère excusable de l'erreur provoquée - C. civ., art. 1116.	835		
4°	Consentement - Vice - Erreur - Erreur sur la substance - Notion - Appréciation in concreto - Prise en compte du fait que la qualité défaillante est habituellement substantielle in abstracto - Charge de la preuve - Objet de la preuve - Mode de preuve - Erreur inexcusable - Cause de nullité (non) - C. civ., art. 1110.	835		

5°	Contrat de licence de marque - Notion - Objet - Condition de validité - Enregistrement de la marque - Sanction - Nullité pour défaut d'objet - C. civ., art. 1108 et 1126.	853
6°	Contrat de licence de marque – Nullité – Effets – Restitution des prestations reçues – Bénéfice réalisé sur base du contrat nul – Attribution de la moitié du bénéfice à chaque partie – C. civ., art. 1126.	853
Dro	oit civil	
	Médecin – Droit du patient à l'information - Loi du 1er juillet 2014 – Champ d'application – Soins transfrontaliers – Actes prodigués à Luxembourg à des résidents assurés luxembourgeois (non) – Code de la sécurité sociale, art. 20.	846
Dro	oits de l'homme	
	Droit d'accès au juge – Présomption d'innocence – Interdiction de former, voire de réitérer devant les juridictions de fond, des recours en nullité de l'instruction préparatoire et des demandes de devoirs complémentaires à ordonner par le juge d'instruction – But d'assurer une bonne administration de la justice dans un délai raisonnable – Absence de violation du droit d'accès au juge – Absence de violation de la présomption d'innocence – CEDH, art. 6§1, 6§2 et 13 – C. instr. crim., art. 126. – Avec les conclusions du Parquet général.	760
Effe	ets de commerce	
	Lettre de change - Représentant légal d'une société - Double signature - Signature dans la partie aval - Engagement personnel en qualité de donneur d'aval - Loi du 15 décembre 1962, art. 1er.	800
Inst	truction criminelle	
	Règle « le criminel tient le civil en l'état » – Domaine d'application – Action publique intentée à l'étranger - Nécessité d'un traité – C. instr. crim., art. 3.	757
Ma	rques	
	Contrefaçon – Action en cessation – Marques de renommée – Régime dérogatoire – Protection élargie – Conditions – Renommée – Preuve – Faisceau de critères – Règlement (CE) n° 207/2009 du 26 février 2009, art. 8 et 9.	833
Pos	ssession	
1°	Perte ou vol - Action en revendication - Renversement de la présomption de propriété - Effets - C. civ., art. 2279 et 2280.	828
2°	Protection du possesseur – Présomption de titre régulier – Présomption réfragable – Preuve contraire pouvant être rapportée par tous moyens – C. civ., art. 2279.	828
Pre	uve (matière civile et commerciale)	
1°	Commencement de preuve par écrit – Exigence d'un acte signé de la main de son auteur (non) – C. civ., art. 1347.	793

2"	Commencement de preuve par ecrit – vraisemblance du fait allegue – Notion – C. civ., art. 1347.	793		
3°	Commencement de preuve par écrit - Complément par un moyen de preuve extrinsèque - C. civ., art. 1347.	793		
4°	Dépôt - Preuve par la déclaration du dépositaire - Condition - Absence de preuve littérale ou d'un autre moyen de preuve - C. civ., art. 1924.	793		
Pro	océdure civile et commerciale			
1°	Mesures d'instruction - Référé probatoire - Conditions - Motif légitime - Absence de contestation sérieuse (non) - NCPC, art. 350.	752		
2°	Jonction de deux causes - Mesure d'administration interne - Condition - Connexité entre les causes - Similarité des faits - Insuffisance - NCPC, art. 206.	793		
3°	Référé probatoire - Expertise - Avance des frais - Obligation incombant au demandeur - Situation de fortune du demandeur - Absence d'opposition du défendeur - Indifférence - NCPC., art. 238, 350 et 467, C.E.D.H., art. 6.	846		
4°	Communication forcée de pièces - Conditions - NCPC., art. 280.	846		
Pro	océdure pénale			
1°	Témoin – Plumitif d'audience – Signature par le témoin de ses dépositions consignées au plumitif d'audience – Pratique non prévue par la loi – Demande par le prévenu de voir imposer au témoin de signer ses déclarations au plumitif d'audience – Demande pouvant à bon droit être refusée – C. instr. crim., art. 155. – Avec les conclusions du Parquet général.	760		
2°	Juridiction de fond en matière correctionnelle – Mesures d'instruction – Pouvoir d'ordonner des mesures d'instruction – Pouvoirs identiques à ceux du président de la chambre criminelle – C. instr. crim., art. 190-1. – Avec les conclusions du Parquet général.	760		
3°	Jugement - Motivation - Incident - Décision de joindre l'incident au fond sans y statuer par une décision séparée - Mesure d'administration judiciaire - Dispense de motivation - C. instr. crim., art. 195 Avec les conclusions du Parquet général.	760		
Référés				
1°	Compétence du juge des référés – Voie de fait commise par l'autorité administrative – Empiétement par le juge des référés sur l'attribution de la juridiction administrative (non) – NCPC, art. 933.	811		
2°	Compétence du juge des référés - Voie de fait - Absence de contestation sérieuse - Mesures pouvant être prises par le juge des référés - NCPC, art. 933.	811		
3°	Trouble manifestement illicite - Notion - Comportement passif - NCPC, art.			

4°	Urgence - Notion - NCPC, art. 932.	811
5°	Trouble manifestement illicite – Absence de contestation sérieuse – Application – Pièce douteuse émanant du défendeur – Contestation sérieuse (non) – NCPC, art. 933.	828
6°	Trouble manifestement illicite - Notion - Comportement passif - NCPC, art. 933.	828
Res	sponsabilité civile	
1°	Sociétés commerciales – OPCVM – SICAV – Action individuelle des participants en réparation du préjudice social (non) – Loi du 20 décembre 2002, art. 36 ; Directive 85/611/CEE du 20 décembre 1985, art. 36 ; Charte des droits fondamentaux, art. 47.	747
2°	Responsabilité délictuelle – Obligation d'information précontractuelle – Violation – Appréciation – Exigence d'un comportement objectivement défectueux du débiteur de l'obligation d'information, à l'exclusion de toute question d'ordre psychologique – Conséquence – Obligation de réparation du dommage causé même en cas de bonne foi ou d'absence d'élément intentionnel dans le chef du débiteur – C. civ., art. 1382 et 1383.	835
3°	Nullité d'un contrat – Responsabilité délictuelle – Etendue – Restitutions – Dommages et intérêts supplémentaires – Conditions – Bonne foi du demandeur – C. civ., art. 1382 et 1383.	853
Soc	ciétés commerciales	
	Domiciliation – Contrat de domiciliation – Définition – Etablissement auprès d'un domiciliataire – Pouvoir d'appréciation du juge – Contrat conclu par une personne non autorisée – Nullité – Loi du 31 mai 1999, art. 1er; Loi du 5 avril 1993, art. 28-9.	821
Tra	vail	
1°	Contrat de travail – Modification irrégulière en défaveur du salarié – Absence de réaction du salarié dans un délai raisonnable – Acceptation tacite des nouvelles conditions de travail – C. trav., art. L.121-7. – Avec les conclusions du Parquet général.	775
2°	Harcèlement sexuel – Obligation de l'employeur de prévenir ou de faire cesser tout acte de harcèlement sexuel – Obligation de moyens – Démission du salarié pour faute grave de l'employeur – Action en dommages-intérêts dirigée contre l'employeur – Conditions – C. trav., art. L.124-10 et L.245-4.	780
Ver	nte	
1°	Obligation d'information du vendeur – Obligation de l'acquéreur de s'informer – Portée – Acquéreur professionnel – Acquéreur non professionnel – C. civ., art. 1134, al. 3, 1582 et 1583.	835
2°	Fonds de commerce - Droit au bail - Caractère autonome - Elément nécessaire à l'existence d'un fonds de commerce (non) - C. civ., art. 1582, 1583 et 1717.	835